

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
22 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 janvier 1845.

### ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES (\*).

(1<sup>er</sup> Article.)

La civilisation porte avec elle ses satisfactions et ses inquiétudes. L'homme, poussé par sa destinée, ne saurait s'arrêter un instant, même au milieu de ses plus chères, de ses plus précieuses conquêtes; de nouvelles ressources font naître de nouveaux besoins, non moins légitimes, non moins impérieux que ceux qui auparavant avaient été assouvis. Aussi la société actuelle, loin de se reposer et de se complaire dans la jouissance des trésors de toutes sortes amassés à grand'peine dans son sein, d'abord tourmentée par de sourdes douleurs, s'agite aujourd'hui convulsivement dans les replis de sa vieille organisation qu'elle sent se dissoudre; elle demande à la morale, à la science et à la politique des principes plus sains, des formules plus complètes, des moyens plus réguliers pour croître, s'organiser et agir.

Une réforme est imminente; le vulgaire la pressent, les esprits éclairés la prévoient. Il n'y a pas long-temps que M. Blanqui a écrit ces lignes remarquables :

« L'imprimerie, en répandant la pensée d'un bout du monde à l'autre; la vapeur, les voies de communication, en rendant les rapports prompts et faciles; la poudre et la stratégie, en rendant la guerre trop meurtrière et presque barbare; le droit des gens, qui se forme et crée une justice internationale, annoncent une révolution dans la manière d'être de la famille humaine. Le moment est venu d'agir, car tout marche d'un pas rapide, et le mouvement qui nous emporte nous laisse à peine le temps de regarder autour de nous. Il ne nous reste plus rien de l'ancien état social sur lequel s'appuyaient les institutions de nos pères; un demi-siècle a suffi pour renouveler la face de la terre et le théâtre des expériences. Le malaise de la société actuelle dépend surtout de l'incompatibilité qui existe entre les vieux systèmes et les intérêts nouveaux. Les principes économiques qui nous régissent datent de plus de cent ans, et notre constitution industrielle n'a plus rien de commun avec celle de l'époque où ils virent le jour. De quelque côté que nous portions les yeux, ce contraste nous frappe et présage une rénovation. »

En présence des richesses accumulées par l'industrie et des développements admirables de l'intelligence humaine, la misère et l'ignorance du plus grand nombre forment un contraste révoltant qu'il importe de faire disparaître. Les efforts de la charité chrétienne

(\*) Dans ce moment où l'opinion publique est vivement préoccupée des questions d'économie sociale, nous sommes heureux de pouvoir publier sur cette matière une série d'articles que nous devons à notre collaborateur César Bertholon.

ne suffisent plus aux exigences du sentiment mieux compris de la fraternité. La fausse direction imprimée aux diverses aptitudes, le désordre et l'égoïsme, enfin, qui résultent d'une antagonisme sans frein et sans égalité dans ses moyens d'action, rendent nécessaire l'inauguration d'une organisation sociale qui fasse disparaître de pareils désordres. Chacun le pense et le désire; mais le plus grand nombre reste immobile et comme livré au doute en présence des difficultés que tout changement soulève.

Les esprits les plus fermes se sentent comme pris de vertige en sondant les profondeurs de ce vaste problème. Les uns, semblables à ce philosophe qui se suicidait en laissant à ses disciples cet étonnant adieu : « J'étais las de douter, j'ai voulu savoir », s'élançant d'un seul bond au milieu des idées les plus excentriques et des réformes les plus radicales, semblent vouloir se précipiter dans l'abîme pour en connaître les mystères. Les autres, dans leur frayeur, s'efforcent de ramener en arrière la foule que, malgré eux, le souvenir de ses souffrances et un mouvement instinctif poussent inévitablement en avant. C'est à peine si quelques hommes pratiques, placés entre ces deux mouvements extrêmes, parviennent à se faire entendre; suspects aux uns et aux autres, accusés tour à tour de froideur ou d'exaltation, ils restent sans influence. Avec eux pourtant est la vérité.

Il serait aussi dangereux de s'abandonner à des expérimentations hasardeuses, à des réformes empiriques, que de résister aveuglément à l'impulsion des idées. Jusqu'à présent, le monde a été périodiquement désolé par de sanglantes révolutions pour avoir méconnu la nécessité d'obéir à cette sage et prudente loi de progression, ou pour s'être tour à tour abandonné sans réserve à l'impulsion des passions individuelles, intéressées, les unes à le pousser sans mesure, les autres à l'immobiliser. Aujourd'hui, il est menacé de nouveaux malheurs, et par la même cause. C'est à qui jettera la perturbation dans l'esprit du peuple. — Les droits politiques! lui crient ceux qui se sont fait un monopole de ces droits; vains mots dont nous leurrent des agents de troubles et de désordres, et qui ne nous ont que trop long-temps abusés. — Ce qui vous importe, c'est d'avoir pour vous et vos enfants du travail et du pain. Démocrates, renoncez à vos chimères; laissez-nous au pouvoir sans nous y troubler par vos prétentions, et quand vous nous aurez assuré, au sein des privilèges dont nous nous sommes emparés, des loisirs sans trouble, des plaisirs sans inquiétude, nous pourrions voir s'il est possible de vous empêcher de mourir de fatigue et de faim. — D'un autre côté : A nous, prolétaires, pauvres abandonnés, parias de la civilisation moderne, répètent d'un ton d'inspiré des révélateurs de bonne-foi, qui, saisis de dégoût et d'impatience au milieu des déceptions et des lenteurs de la lutte

révolutionnaire, ont pris le découragement pour de la sagesse et leurs visions pour de la science, venez; nous avons découvert le secret de la providence, il nous est donné d'épargner à l'humanité de longs siècles d'épreuves! Et, dans leur extase, ils racontent les merveilles du nouveau paradis terrestre découvert par leurs soins, et dans lequel ils nous invitent à entrer.

Mais le peuple, malgré sa naïve confiance et son facile abandon, n'est pas aussi crédule qu'on affecte de le croire. Si quelques uns des siens, cédant à la cupidité, à la misère peut-être, ont pu se laisser séduire par ce qu'on appelle la doctrine des intérêts matériels, si des âmes ardentes se sont échauffées au langage d'atrayants utopistes, la masse n'en est pas moins restée fidèle aux traditions du bon sens. Plus persévérante et dévouée, elle poursuit l'œuvre d'émancipation commencée par ses pères, sans être éblouie par l'éclat du but qu'elle se propose. Elle a compris la nécessité d'une lutte de tous les jours et de tous les instants; elle accepte la tâche modeste qui lui est assignée, se résigne à des sacrifices sans gloire, et s'avance pas à pas vers un avenir encore obscur. Elle est satisfaite du succès le plus léger, parce qu'elle sait qu'il doit en préparer de plus grands. Intrépide, calme et résignée enfin, elle espère avec foi, elle combat avec patience.

Le peuple, le véritable peuple, guidé par son admirable bon sens, ne tombera jamais ni dans les pièges des premiers ni dans les erreurs des seconds; il voit les uns rester trop en arrière du but, et les autres le dépasser. Il sent qu'il y a des traditions, une succession, un ordre logique dans la marche de l'humanité, dont il faut tenir compte, et dont on ne peut rompre l'enchaînement sans courir le risque de tomber dans une effroyable confusion.

Chaque époque a son degré de perfectionnement possible; on ne peut sans imprudence aller au-delà et sans crime en deçà. Reculer une amélioration attendue, demandée, c'est se rendre responsable de toutes les souffrances qu'on laisse ainsi se prolonger. Les gouvernements qui sont coupables de cette atrocité et les citoyens qui la tolèrent sous l'influence des préoccupations de leurs intérêts personnels sont dignes de la haine et du mépris des gens de bien.

Qu'on ne nous parle donc pas de ces froids et hypocrites philanthropes qui se déclarent partisans du progrès lent. Du progrès lent! mais qu'est-ce que cela veut dire? Qu'il faut aller lentement au secours des malheureux qui succombent dans les angoisses de la faim ou sous le poids de cruels labeurs. Le progrès lent! mais dans la bouche des heureux du jour, de ceux qui peuvent attendre au milieu des richesses et des joyeux loisirs, ce mot est une horrible raillerie, s'il ne dénote pas la plus déplorable ignorance; il accuse l'égoïsme le plus profond et le plus lâche.

### FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 JANVIER.

#### BEAUX-ARTS.

##### EXPOSITION LYONNAISE DE 1845.

Le Salon, le Colisée, le groupe de la fontaine de Saint-Jean; la question des eaux traitée par Jésus-Christ, Jean-Baptiste et un autre personnage important.

L'exposition nous privera pendant quelques mois de la vue des tableaux de la grande salle; espérons que cette fois et à l'avenir la foule, accourant à la solennité du tirage des tableaux achetés par la Société des Amis des Arts, ne sera plus appelée dans ce salon où sa réunion est un danger pour nos richesses artistiques. Aux causes naturelles de dégradation n'en ajoutons pas de factices; les chefs-d'œuvre sont assez rares pour que nous conservions précieusement ceux qui nous restent.

Les artistes répondent toujours à l'appel de la Société des Amis des Arts, malgré les critiques amères tant de fois répétées contre le goût lyonnais, parce qu'en somme beaucoup de tableaux restent chaque année à Lyon. Ce ne sont peut-être pas toujours les meilleurs; ce sont ceux qui plaisent à tel esprit, qui conviennent à telle fortune, et l'amour de la peinture se développe. Le jour de l'ouverture du salon, le livret ne contenait pas moins de deux cent vingt-deux noms de peintres, de statuaires, de verriers, de décorateurs, etc., parmi lesquels il faut ranger quatorze dames plus ou moins heureuses dans leurs tentatives artistiques. On ne saurait compter par les écoles; tant de peintres n'appartiennent à aucune! Paris est représenté par cent vingt-sept artistes, Lyon par soixante-neuf, Genève par cinq, Dole par quatre, Marseille, Toulon, Vienne par deux; l'Italie et la Belgique ont envoyé leur contingent, et sept autres villes complètent cette exhibition.

Il viendra beaucoup de tableaux encore, parce que la Société n'impose pas de délai de rigueur, parce que le jury se montre fort peu sévère. Est-ce que le mauvais appartiendrait à la nature du serpent, qu'il se glisse partout? Est-ce que l'impuissance serait à ce point sollicitée et fatigante, qu'il faudrait absolument lui ouvrir les portes du salon pour se débarrasser de ses importunités? Cela doit être, puisqu'au milieu de toiles charmantes, de peintures gracieuses, de pages d'un style élevé, apparaissent toujours tant de choses sans nom.

On croit avoir gagné une grande victoire parce qu'on a accroché son tableau aux parois de la salle; mais si le jury n'est pas sévère, s'il se montre complaisant pour toutes les faiblesses, facile à toutes les demandes, il reste un juge d'autant plus cruel que les disparates le frappent plus vivement en présence de toutes ces toiles appendues côte à côte, que les beautés des unes lui indiquent les défauts des autres. Si les hommes qui se trompent sur leur vocation en se faisant peintres, sur leur état en se croyant tels, pouvaient entendre les critiques poignantes, les lazzi mordants de ce juge suprême qui s'appelle le public, ils s'enfuiraient empor-

tant leurs toiles; mais non, ils ne fuiraient pas, ils se boucheraient les oreilles.

Nous laisserons la Société des Amis des Arts compléter l'exposition avant de nous en occuper. Pendant qu'elle remanie, arrange et dérange, place, déplace et remplace les tableaux, qu'on ajoute aux plus pressés les derniers venus, toutes choses qui désorientent le critique qui voudrait classer les genres, deux monuments s'inaugurent, fort différents, avec des destinations très-opposées, mais qui méritent tous deux un regard : le Colisée et le groupe de Bonassieu à la fontaine de la place Saint-Jean.

Le Colisée, destiné aux danses du carnaval, aux exercices des écuyers, aux bals des métiers, aux concerts, surpasse en magnificence et en dimension tout ce qui a été fait à Lyon dans ce genre. Les faces du monument sont ornées de statues; la salle, située au premier étage, et à laquelle on arrive par deux escaliers partant du même vestibule, a quarante mètres de diamètre dans œuvre. Cette salle se partage en deux parties : l'une est une galerie de cinq mètres de largeur régnant dans tout le pourtour et que l'orchestre brise à demi sur un seul point; l'autre est l'espace enfermé par cette galerie. Ces deux parties sont marquées par une ligne circulaire de dix-huit colonnes d'ordre composite supportant un entablement qui sert de base à une vaste coupole d'un effet grandiose, divisée en dix-huit compartiments composés de panneaux qui représentent alternativement des ornements et de grandes et belles figures allégoriques; ornements et figures sont peints dans le style de Pompéi, en coloris sur des fonds clairs. Cette coupole ainsi décorée et surmontée d'un lanterneau est d'une élégance remarquable.

La paroi qui forme le fond de la galerie à jour est ornée dans tout le pourtour de pilastres portant des architraves; les panneaux sont couverts d'ornements étrusques, et de leur milieu sortent, sur un fond rose, des génies soutenant des corbeilles de fleurs et des bougies. Toutes ces sculptures sont dorées en or fin et rechapées en blanc.

Les peintures et les dessins, parfaitement harmonisés, et qui forment un ensemble des plus gracieux, sont dus à M. Savette, l'habile décorateur de nos théâtres. Lui aussi, il aura voulu faire son exposition au moment où le musée s'ouvrirait pour ses confrères; il a pris à lui seul autant de place qu'eux tous ensemble, et il a ajouté une page à celles qu'il nous avait déjà données.

Dans ce vaste Colisée il fallait une vive lumière pour éclairer l'espace et tous ces détails qui eussent été perdus dans l'ombre; un lustre qui n'a pas moins de cinq mètres de diamètre projette dans la coupole une immense clarté; dix-huit lustres placés entre les colonnes, à la légèreté desquelles ils ajoutent en les frappant de rayons de tous les côtés, et les bougies du pourtour, complètent cet éclairage vraiment féérique.

Dans toute la partie enfermée entre les colonnes, sous la coupole, le plancher est disposé de manière à pouvoir être facilement enlevé en un jour. Alors apparaît un cirque entouré de gradins, où des troupes d'écuyers viendront voltiger, et dans lequel les spectateurs arriveront par les couloirs inférieurs. Vues de ce point, la coupole élevée d'un étage de plus, les colonnes qui forment le couronnement du cirque sont d'un effet encore plus beau et très-original.

Une de ces nuits, par un délicieux vent du midi qui faisait rêver de printemps, par un ciel clair, parsemé de mille millions d'étoiles brillantes, mondes inconnus courant dans l'espace, mondes mystérieux qui ne se sont enveloppés d'un si vif éclat que pour empêcher l'homme, cet être investigateur et curieux, de pénétrer dans leurs profondeurs, la lune s'épanouissait sur la coupole écaillée de la fontaine de la place Saint-Jean; ses rayons, se jouant à travers les pilastres, éclairaient assez bien le groupe de bronze dont l'ombre se projetait sur le sol, confondue dans l'ombre du monument. La place, resplendissante de lumière, était complètement déserte, et la grande basilique s'élevait majestueuse, animée par mille rayons qui, courant fantastiquement à travers les tourelles et les pyramidions, semblaient donner la vie à mille génies capricieusement accroupis sur les cimes.

La place Saint-Jean est fort originale par une nuit silencieuse comme elles le sont toutes dans ce quartier paisible où la chicane, si active durant le jour, se fait tranquille et retirée dès que le soleil décroît et disparaît, par une nuit bien éclairée surtout, comme nous avons le bonheur d'en voir souvent. Tous les styles apparaissent sur ses monuments : le gothique, le roman, la renaissance, le style sans nom de notre époque, la mesure de tous les temps, évoquent et réveillent les souvenirs du passé, les prétentions du présent; tout se confond dans un étroit espace sur lequel la force armée, le pouvoir, le gouvernement a voulu faire acte de présence en mettant pour cachet une triste géométrie qui dépare la fontaine en se permettant de s'élever jusqu'à la moitié de sa hauteur.

Nous étions là quelques amis qui avons encore la faiblesse d'être sensibles aux magnificences de la nature et de l'art, rejetés par la pensée dans les siècles qui ont vu s'élever tant de monuments de styles et de formes diverses, quand tout-à-coup une voix fort douce vint nous tirer de notre rêverie. Il n'y avait que nous sur la place à cette heure attardée. Nous prêtâmes l'oreille, et il fut bientôt évident pour nous que la voix partait d'entre les pilastres de la fontaine; le groupe de Bonassieu s'était animé.

— Me feras-tu long-temps encore attendre mon baptême? disait Jésus à Jean-Baptiste; je commence à me fatiguer d'avoir le pied droit porté par l'orteil, la position est pénible. Nous devons nous rendre à Jérusalem; baptise-moi, et mettons-nous en route.

— Vous baptiser, mon cher Christ! Je le voudrais de tout mon cœur; ma position n'est pas plus agréable que la vôtre, car ma jambe droite est tout alourdie par la crampe; mais cela est impossible, je n'ai pas une goutte d'eau.

— Comment! pas une goutte d'eau! reprit Jésus étonné. Nous sommes, ce me semble, dans une fontaine; baisse-toi un peu, et prends-en dans l'une de ces vasques qui parent la face du monument.

Un sourire mélancolique erra sur les lèvres de Jean.

— Hélas! dit-il, il n'y en a point. La fontaine est charmante; l'eau est la seule chose qu'on ait oubliée.

Jésus se retourna vivement, plein d'incrédulité, et, voyant la délicieuse colline de Fourvières couverte d'arbres qui se dressait devant lui :

— N'y a-t-il donc point d'eau, dit-il, dans les profondeurs de cette montagne?

Nous pensons que c'est un devoir de repousser également et les doctrines des égoïstes repus qui s'efforcent de prouver que tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles, et les illusions de ces esprits ardents qui s'égarent à la poursuite de fantômes insaisissables. Nous demanderons à la raison de nous indiquer un remède puisé dans la nature même des choses humaines; nous trouverons un guide dans l'inspiration plus élevée de notre conscience.

Nous allons donc nous efforcer, après avoir reconnu la loi en vertu de laquelle s'opère le développement humanitaire, de rechercher à quelle phase le développement en est arrivé de nos jours, et quelles sont, dans le milieu où nous nous trouvons placés, avec nos mœurs, nos habitudes, nos traditions, les améliorations réalisables, les idées de progrès enfin assez bien comprises et assez généralement désirées pour pouvoir être immédiatement traduites de la théorie dans les faits et converties en institutions. Ne tentons que ce qui est possible, mais tout ce qui est possible, sans tergiversation ni arrière-pensée: tel est le devoir de notre époque.

Sans condamner d'avance aucune des théories, aucun des systèmes qui se sont produits de nos jours et peuvent se produire encore, nous voulons démontrer qu'ils ne peuvent être considérés que comme des propositions provenant d'opinions individuelles dont la démocratie seule est appelée à apprécier la valeur. Nous voulons démontrer que l'humanité procède d'elle-même et par sa propre impulsion à son développement, qu'il ne s'agit que de régulariser cette action pour éviter toute secousse trop violente, que de bonnes institutions ont pour fruit d'en faire naître de meilleures, et qu'enfin du jeu naturel d'une organisation sociale et politique fondée sur un principe vrai ressortirait fortement le meilleur état social.

De là, nous sommes naturellement conduits à rechercher quelles seraient pour le moment, et comme point de départ, les améliorations et les réformes dont l'établissement est immédiatement désirable.

Nous espérons, malgré l'imperfection de notre travail, qu'il contribuera à arracher les plus ardents à la contemplation stérile d'un idéal encore indéfini, à leur prouver que le mieux conduit au bien, et en même temps à ramener les indifférents, les peureux, les égoïstes mêmes aux idées de justice et de progrès, en leur montrant qu'il n'est ni si difficile ni si dangereux d'être équitables et bons qu'on le leur a fait croire jusqu'à présent.

Il y a eu aujourd'hui une courte séance à la chambre des députés. Le gouvernement a présenté un projet de loi par lequel il propose qu'une somme de 15,000 fr. soit annuellement affectée aux besoins de M. Villemain et à ceux de sa famille. La chambre a ensuite décidé qu'elle reprendrait, après les débats sur l'adresse, la discussion d'un très-grand nombre de projets de loi restés, à la fin de la session dernière, à l'état de rapports.

Nous avons dit, il y a deux jours, que nous ne verrions pas d'inconvénient à ce qu'en raison de la position malheureuse et véritablement exceptionnelle dans laquelle M. Villemain est tombé, le pays vint à son secours et se chargeât même de l'avenir de ses enfants. Notre opinion était toutefois subordonnée à un point, c'est qu'il serait démontré qu'au moment où il a été forcé de donner sa démission de ministre, M. Villemain était sans fortune. On assure qu'il en est autrement. Le minimum de la fortune acquise de l'ex-ministre de l'instruction publique peut être, nous assure-t-on, évalué à 15,000 f. de rente; et dans ce revenu ne figure pas le produit des ouvrages de cet écrivain, ouvrages qui se vendent toujours bien et qui pendant long-temps encore donneront d'assez beaux bénéfices. Si cela est, et c'est ce que la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi présentera sans doute éclaircir, nous ne

voyons pas pourquoi le pays ferait le généreux avec une famille qui serait assez riche de sa fortune personnelle.

La chambre n'a fait aucune difficulté d'admettre à l'ordre du jour tous les projets de loi dont elle n'a pu s'occuper dans la session dernière. C'est là une pure formalité; car, si elle s'était engagée par son vote d'aujourd'hui à discuter d'une manière sérieuse toutes les matières et toutes les questions dont elle est saisie, elle serait encore en session au mois de juillet prochain. Il serait, au surplus, très-difficile de décider aujourd'hui ce qu'on discutera dans un mois, car qui sait si dans un mois la chambre existera encore? qui sait si M. Guizot, plutôt que de se soumettre à l'arrêt qu'elle pourrait prononcer contre lui, ne demandera pas au roi, qui n'a rien, dit-il, à lui refuser, la permission de la dissoudre? Nous sommes fâchés toutefois qu'il ne soit venu à la pensée d'aucun des membres de l'opposition de demander que le projet de loi sur l'instruction secondaire fût mis à l'ordre du jour immédiatement après la discussion de l'adresse. M. Guizot et M. Duchâtel étaient présents: on les eût ainsi forcés à s'expliquer sur l'intention qu'on leur prête de retirer ce projet de loi, et nous croyons qu'ils eussent été très-embarrassés s'ils eussent été interpellés.

À la suite de la séance publique, la chambre s'est retirée dans ses bureaux pour y examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires de 1844 et de 1845 et le budget. Nous sommes fâchés qu'elle ait été appelée à s'occuper de travaux aussi importants dans un pareil moment. Son attention est ailleurs, et il sera impossible de la fixer sur aucune étude sérieuse avant que la question de l'existence et du renversement du cabinet actuel ait été résolue. C'est là l'unique question du moment, et pendant trois semaines il n'y en aura pas d'autre. Le ministère a pu avoir ses raisons pour désirer que la chambre entrât immédiatement dans ce qu'on appelle les questions d'affaires; mais l'opposition ne nous paraît pas avoir été bien habile en s'y laissant engager. Le pays n'y gagnera certainement rien, et il peut y perdre beaucoup.

## Paris, le 9 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il devait y avoir aujourd'hui séance à la chambre des pairs pour la communication du projet d'adresse rédigé par M. Portalis, et l'on pensait même que la discussion s'engagerait immédiatement. Cette communication a été renvoyée à demain pour donner au ministère les moyens de faire commencer par la chambre des députés l'examen des projets de loi qu'il lui a soumis. On dit même que la discussion de la chambre des pairs ne commencera que lundi prochain.

À la chambre des députés, la commission de l'adresse n'a pas encore nommé son rapporteur, et il n'est pas probable qu'elle le nomme avant samedi ou dimanche; elle continue à passer en revue les questions dont il est fait mention dans les discours de la couronne, et à recevoir les explications et les documents que le ministère veut bien lui soumettre. Ces explications sont nulles, et ces documents n'apprennent rien qu'on ne sache déjà. Le ministère ne dit que ce qu'il veut bien dire, et il ne communique rien qui puisse le compromettre. Sortira-t-il de sa discrétion et de sa réserve à la tribune? Ce sera le devoir de l'opposition de l'y forcer; mais nous pouvons dire dès aujourd'hui que ses représentants dans la commission ont échoué dans cette tâche.

— La position de M. Debelleye est en ce moment assez difficile. C'est à son occasion que le roi a donné une sorte de *satisfecit* à M. Guizot, en déclarant que ceux qui votaient contre lui étaient des dupes, et cependant M. Debelleye est l'ami de M. Molé. Au temps de la coalition, il fut, avec MM. de Jussieu et Loquet, l'un des soutiens les plus ardents de l'administration du 15 avril. M. de Jussieu n'est plus député et n'a plus par conséquent à exprimer officiellement ses sympathies politiques. Quant à M. Loquet, on assure qu'il s'est séparé de M. Guizot pour être dans l'intrigue, et qu'il a voté pour M. Billault, en vue de renverser le cabinet actuel et de rouvrir la porte du pouvoir à M. Molé. Que pense M. Debelleye? Est-il pour M. Guizot, contre lequel il blasphémait alors que celui-ci donnait à plein collier dans la coalition? Inclinez-vous, au contraire, vers M. Molé, auquel il témoignait autrefois un dévouement qui ne peut avoir complètement disparu?

Des gens qui prétendent bien connaître M. Debelleye disent qu'il tient encore pour M. Guizot, mais qu'il est disposé à retourner

à M. Molé aussitôt qu'il aura pris la place de M. Guizot.

Il y a à la chambre 150 députés qui sont tout prêts à en faire autant.

— Voici que les journaux de la cour commencent à battre la caisse pour célébrer les soirées de M. le duc de Nemours; on orne son récit des particularités les plus intéressantes, telles que celle-ci: Le roi est entré à neuf heures dans les appartements de son auguste fils, qui est allé à sa rencontre. Les appartements étaient magnifiquement restaurés. Le roi était en frac, et portait l'ordre de la Jarretière. La soirée a duré jusqu'à onze heures...

Certes, ces détails sont palpitants d'intérêt; et quand on nous promet que M. de Nemours donnera plusieurs autres fêtes où seront réunies successivement toutes les personnes admises chez le roi Louis-Philippe, c'est-à-dire tous ceux qui se distinguent à quelque titre dans la politique, dans les hauts emplois de l'administration, de la magistrature et de l'armée, dans les arts et dans les lettres, dans les sciences et dans l'industrie, enfin toute cette société de JUILLET si nombreuse, si vive, si active, etc., etc., quand on nous promet tout cela, nous sommes pénétrés de reconnaissance; mais nous gardons une arrière-pensée. Pourquoi réunit-on cette société de juillet, formée en grande partie de légitimistes ralliés, si chers à M. le duc de Nemours? N'est-ce pas pour grossir le nombre des partisans de la dotation? Le moyen de la refuser pour un député qui aura été l'objet du sourire frais et germanique de M. de Nemours et des poignées de main de son mari? Le moyen pour cet homme d'aller faire ensuite le Romain à la chambre, après avoir absorbé les glaces du pavillon Marsan et reçu les confidences du prince sur la chaleur qu'il fait dans ses salons?

## Bulletin de la Bourse de Paris du 9 janvier 1845.

Avant l'ouverture, la rente était à 85 50, et elle a ouvert au parquet à ce prix; elle y est restée très-long temps, tantôt offerte, tantôt demandée; puis elle est tombée graduellement à 85 20, et elle est restée demandée à ce cours au parquet et dans la coulisse.

Affaires très-calmes. Aucune nouvelle.

Tous les chemins de fer sans exception ont été en baisse.			
Trois pour cent . . . . .	85 »	Caisse Lafitte . . . . .	1100 »
Quatre pour cent . . . . .	»	Obligations de Paris . . . . .	1445 »
Quatre et demi pour cent . . . . .	113 »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent . . . . .	121 10	Saint-Germain . . . . .	1010 »
Emprunt de 1844 . . . . .	86 45	Versailles, rive droite . . . . .	495 »
Trois pour cent belge . . . . .	»	— rive gauche . . . . .	530 »
Quatre et demi pour cent b. . . . .	»	Paris à Orléans . . . . .	1115 »
Cinq pour cent belge . . . . .	106 1/8	Paris à Rouen . . . . .	1050 »
Cinq pour cent napolitain . . . . .	»	Rouen au Havre . . . . .	807 50
Cinq pour cent romain . . . . .	105 »	Avignon à Marseille . . . . .	928 75
Cinq pour cent portugais . . . . .	96 75	Strasbourg à Bâle . . . . .	295 »
Trois pour cent espagnol . . . . .	37 1/4	Orléans à Bordeaux . . . . .	645 »
Deux et demi pour cent hol. . . . .	»	Orléans à Vierzon . . . . .	750 »
Banque de France . . . . .	5287 50	Amiens à Boulogne . . . . .	570 »
Comptoir d'Escompte . . . . .	1050 »	Paris à Sceaux . . . . .	»
Banque belge . . . . .	610 »		

## Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 9 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure; le procès-verbal est lu et adopté.

Sur le rapport de M. Lasnyer, M. Hallés-Claparède, élu dans le département du Bas-Rhin, est admis.

La parole est donnée à M. le maréchal Soult, président du conseil, pour une communication du gouvernement. M. Soult s'exprime ainsi: Messieurs, le roi nous a chargés de vous soumettre un projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension annuelle et viagère de 15,000 f. à M. Villemain, pair de France, que l'état de sa santé vient d'obliger à résigner les hautes fonctions dont Sa Majesté l'avait investi comme ministre secrétaire d'état de l'instruction publique.

Les titres que M. Villemain a acquis par ses éminents services à la reconnaissance du pays vous sont connus, Messieurs. Nous nous bornerons donc à vous rappeler les traits les plus saillants de cette vie si pleine et si honorablement laborieuse.

Abel-François Villemain, né à Paris le 11 juin 1790, avait à peine vingt ans, lorsque le célèbre Fontanes, alors grand-maître de l'Université, et auquel plus tard il devait succéder à l'Académie fran-

— Il y en a, répondit Jean; mais que faire d'un rocher, s'il manque la verge de Moïse qui en fera jaillir la source?

— Comment! reprit Jésus, ces malheureux n'ont pas compris l'allégorie! O mon Dieu! à quoi servent donc les grands enseignements que vous avez donnés aux peuples?

Jésus s'arrêta; plein de compassion pour la folie humaine, il ne voulut pas dire toutes les pensées qui lui venaient en foule à propos des hommes qui ont un nez montagne et une pioche, et ne savent pas avec l'une trouver les trésors enfermés dans l'autre. Il se borna à lever les yeux au ciel et à lui demander un rayon de lumière pour ces aveugles. Puis, s'adressant de nouveau à Jean-Baptiste:

— Il y a-t-il aux environs quelque ruisseau découlant des collines voisines? lui demanda-t-il.

— Des ruisseaux! s'écria celui-ci avec vivacité; il y a des fleuves!

— Des fleuves! reprit Jésus stupéfait; que me dis-tu là?

— Eh oui! répartit Jean; à quelques pas d'ici coulent deux fleuves magnifiques parcourant une immense étendue, embellissant et fertilisant les campagnes, portant de beaux navires, admirables routes que Dieu donne à l'homme pour abréger les distances, magnifiques réservoirs des eaux tombées du ciel pour féconder la terre; deux fleuves qui descendent dans la mer baignant les rivages de notre patrie, et dont les flots, mécontents d'être ainsi dédaignés, se permettent quelquefois d'inonder les rues et les demeures de nos hôtes.

— Jean, répondit Jésus avec une douceur dont seul il était capable après ces curieuses révélations, je te croyais plus sérieux; tu pousses trop loin la plaisanterie.

— J'ai dit la vérité, reprit Jean dissimulant assez mal le chagrin que lui causait le soupçon de Jésus; ces gens-là se laissent noyer par leurs fleuves et n'y savent pas boire.

Le Christ doutait encore, mais il n'insista pas, dans la crainte de blesser Jean, plus âgé que lui de quelques mois et précurseur du Messie.

— Eh bien! reprit Jésus, prête-moi ta coquille, je vais aller puiser un peu d'eau dans le fleuve le plus rapproché, nous accomplirons enfin la sainte cérémonie du baptême.

Et il se préparait à descendre.

— Non, vraiment, reprit Jean-Baptiste en l'arrêtant par le bras, vous n'avez pas le droit de faire couler ici l'eau des fleuves qui mugissent tout près; les édiles de la cité ne le permettraient pas.

— C'est à n'y rien comprendre, dit Jésus. Ces édiles ne sont donc pas choisis parmi des hommes de savoir?

— La question est embarrassante.

— Parmi les sages?

— Jugez vous-même.

— C'est incroyable, reprit Jésus; je ne puis cependant pas attendre toujours.

— Toujours! oh! non, répondit Jean. Les édiles ont formé le projet de creuser une galerie souterraine pour amener les eaux qui découlent d'une colline à six mille pas d'ici; ils en priveront dix villages, ils détruiront cinquante industries, mais enfin les Lyonnais auront de l'eau. Nous n'avons plus que cinq ou six ans à attendre avant que la chose soit décidée; on ne s'oc-

cupe de cette question que depuis trois quarts de siècle: c'est peu de chose en raison de l'éternité.

— Jean, il n'y a pas de ville éternelle, et je vois avec peine que ces hommes ne sont pas dignes de richesses que Dieu leur a données, puisqu'ils ne savent pas s'en servir. Pourquoi Dardel a-t-il bâti cette fontaine?

— C'est une erreur de date. Que vous dirai-je? les édiles sont souvent changés...

— Je le crois bien, reprit Jésus qui interrompit Jean en souriant; s'ils se conduisent ainsi...

— Oui, dit Jean, ils s'en vont tout fiers d'avoir, sous leur autorité passagère, élevé un monument... Que voulez-vous? la pierre et le bronze gardent les noms des édiles; on n'écrit pas sur une vague...

— Ces gens-là prennent la vie au rebours, ils commencent par la fin. Mais pourquoi tant se presser de nous appeler avant l'heure, et pourquoi Bonnessieu nous a-t-il placés là?

— Je ne le comprends pas bien.

— C'est fort triste, dit Jésus en soupirant. Dieu m'a donné pour mission d'éclairer la terre, de dissiper les ténèbres qui obscurcissent l'intelligence des hommes; ma tâche sera plus difficile que je ne pensais. Je suis affligé de la mauvaise plaisanterie d'un peuple que je croyais spirituel et poli... Un jour je demanderai à boire, on me donnera du fiel et du vinaigre; mais c'est trop tôt commencer ma passion, je ne méritais pas que Lyon me refusât de l'eau.

En ce moment un éclat de rire strident, sarcastique jusqu'à l'indécence, parcourut la place. Jésus et Jean-Baptiste se regardèrent étonnés; nous cherchions de toutes nos oreilles d'où venait cet étrange rire.

— Ah! ah! ah! disait une voix enrouée criant comme une charnière de fer rouillée dans du bois. Ah! ah! ah! elle est bien jolie, bien gracieuse, cette fontaine, quoique un peu petite; c'est un monument Renaissance, comme disent les artistes et les écrivains; elle a un beau stylobate chargé d'ornements, des pilastres élancés, une adouciée coupole que surmontent un tailloir et une pomme de pin!... Ah! ah!... c'est magnifique! Mais les mascarons ont soif et les vasques sont vides... il n'y a pas d'eau!

— Qui donc se moque ainsi? demanda Jésus.

— Je ne sais, dit Jean; il paraît qu'ils ont mécontenté beaucoup de monde.

Et de nouveaux rires remplissaient l'espace.

— Voyez un peu la belle chose! reprit la voix qui devenait plus claire en s'animent. Je n'étais qu'une pompe de bois, un tronc de sapin creusé avec un balancier horizontal qui me faisait ressembler à une potence!... Oui, c'est vrai; je n'avais pas la prétention d'être belle, mais j'apaisais la soif du pauvre populaire qui prenait la peine d'agiter le balancier: le travail d'abord, le salaire après. Ils se croisent les bras maintenant en attendant l'eau promise, et rien ne vient. Ah! ah! j'ai eu grand tort d'adresser une requête aux édiles afin d'être changée en fontaine élégante; c'est ma vanité qui l'a perdu, mon bon peuple du quartier; il valait mieux rester humble et utile que de me faire grande dame pour ne servir à rien.

En prononçant ces dernières paroles, la voix semblait tout affectée de douleur et de repentir; elle reprit bientôt un accent plein de mordant et de sarcasme.

— Ah! ah! dit-elle, les magistrats vous ont promis quarante mille mesures d'eau par vingt-quatre heures!... Par pitié, mes seigneurs, faites au présent l'aumône des superfluités de l'avenir!... En attendant, je vais faire une nouvelle demande aux édiles afin d'être rétablie sur la place... à côté de la fontaine... sur l'ancien puits, ma source intarissable... Le contraste sera gracieux, en vérité!

Et les derniers rires, plus malins encore, vinrent frapper les parois de la basilique après avoir passé à travers les pilastres de la fontaine, et semblerent répétés par les mille figurines qui ornent les trois portes.

— Je vois, dit Jésus, que nous ne sommes pas seuls à nous plaindre, et que cette pauvre pompe est fort mécontente.

— Elle n'a pas tort, répartit Jean; ils l'ont supprimée trop tôt. Le demi-savoir est plus fatal que l'ignorance; si ce n'était pas une transition, il faudrait les condamner sévèrement. Ces braves et bonnes gens, sous le prétexte de faire de l'art, ont sacrifié l'utile disgracieux à l'élégance stérile; les cités sont pleines d'édiles qui font du beau avec un discernement pareil. Si vous ne changez tout cela, divin Messie, le désordre peut durer long-temps.

— Je ne suis venu, reprit Jésus avec tristesse, que pour racheter les péchés des hommes.

— Je comprends, reprit Jean-Baptiste, vous ne voulez pas vous charger de leurs sottises; le fardeau serait trop lourd.

Jésus leva une dernière fois les yeux vers le ciel.

— O mon père, dit-il, guéris de leur folie les enfants de la terre; fais que leurs yeux veuillent voir, leurs oreilles entendre, et ne permets plus que les chefs de tribus puissent tranquillement s'endormir dans leur vanité.

Le Messie et son précurseur reprirent leur position entre les pilastres, doucement résignés à leur sort. Pour nous, les éclats étranges de la voix railleuse nous avaient guidés vers le haut de la place; celui qui avait fait entendre ces rires immodérés murmurait encore des apostrophes assez peu charitables... C'était un saint de bois se morfondant sur une console, à la porte d'un sculpteur entre l'hôtel de Rome et la rue de la Brèche. Toutefois, à notre approche, le saint réfréna sa langue emportée, rougit modestement sous sa dorure, nous raconta avec gaieté comment, sous la main d'un habile transformateur, de pompe il était devenu statuette, nous pria de recommander ses derniers vœux aux habitants du quartier; puis soudain, avec ce coup-d'œil sûr que donne le désir d'une petite vengeance, reconnaissant parmi nous l'écrivain qui lui avait servi de secrétaire, il y a quelques années, alors que la pompe demandait à devenir fontaine, il le conjura d'écrire de nouveau, afin d'obtenir de l'eau pour les ouvriers dont le temps est la seule fortune, et qu'ils ne peuvent pas dépenser inutilement sans perdre le pain nécessaire à leurs enfants.

Après avoir reçu l'assurance que ses plaintes seraient recueillies et transmises aux édiles, s'ils veulent les lire, le saint de bois nous remercia par une profonde inclination tout-à-fait dans l'esprit de son nouveau rôle; puis tout rentra dans le silence, et nous allâmes écrire ce que nous avions entendu, afin que les magistrats, sourds aux plaintes du pauvre peuple, apprennent au moins comment les ont jugés Jésus-Christ, saint Jean-Baptiste et la vieille pompe de bois qui pleure tous les jours d'être devenue un saint inutile.

KAUFFMANN.

caise, lui confia une chaire de rhétorique au lycée Charlemagne. Le professeur ne tarda pas à marquer ses premiers pas dans la carrière littéraire par un chef-d'œuvre, l'Éloge de Montaigne, couronné par l'Institut le 23 mars 1812.

L'Histoire de Cromwell détermina, en 1819, son admission dans le sein de l'Académie française. D'autres travaux littéraires, dont la France s'enorgueillit à juste titre, ajoutèrent encore à son illustration, et lui ouvrirent, ainsi qu'à plusieurs savants de l'époque, la carrière du conseil d'état.

Appelé en 1830 à représenter le département de l'Eure dans la chambre élective, M. Villemain prit un noble concours aux premiers travaux législatifs de cette époque mémorable; beaucoup d'entre vous, Messieurs, en ont été témoins, et chacun sait que le savant écrivain se montra à la fois habile politique et brillant orateur. Sa réputation, à ce double titre, ne fit qu'augmenter au pair de France. En 1839, M. Villemain fut appelé à faire partie du cabinet comme ministre de l'instruction publique, et depuis plus de quatre ans la confiance du roi l'a investi pour la seconde fois des mêmes fonctions.

Malheureusement il n'a pas été donné à M. Villemain de poursuivre plus long-temps la tâche à laquelle il s'était dévoué, et à laquelle, ainsi que le disait, il y a peu de jours, votre respectable président d'âge, il a sacrifié sa santé.

Le roi a dû accepter sa démission. Nous nous arrêtons ici, Messieurs... Le sentiment qui nous oppresse est d'autant plus pénible, que l'homme éminent qui est en ce moment l'objet de la plus honorable sympathie n'a point de fortune. La campagne de sa vie, comme lui sans fortune, est éloignée depuis long-temps, par une maladie cruelle, des dignes objets de son affection; privées à la fois de leur double soutien, les trois jeunes filles de M. Villemain n'attendent plus d'autre protection que celle de la patrie: la France s'empresse de les adopter.

Nous croyons donc interpréter fidèlement vos généreuses intentions, Messieurs, en vous proposant d'assurer à cette intéressante famille une position digne du nom illustré par l'éclat du talent et par la distinction des services. Tels sont les motifs du projet de loi dont nous allons vous donner lecture:

« Art. 1<sup>er</sup>. Il est accordé une pension annuelle et viagère de 15,000 fr. à M. Villemain, pair de France, ancien ministre secrétaire d'état de l'instruction publique.

« Art. 2. Cette pension sera inscrite au livre des pensions civiles du trésor public, avec jouissance du 30 décembre 1844.

« Elle sera réversible en totalité et par égales portions sur la tête de chacune des filles ci-après dénommées que laissera le titulaire, savoir:

» Caroline-Anne-Louise, née à Paris le 24 avril 1835;  
» Geneviève-Elisa-Emilienne, née à Paris le 20 février 1838;  
» Françoise-Caroline-Lucie, née à Paris le 18 octobre 1839.

« Art. 3. La dame Louise-Wilhelmine-Isaure-Erhardine Desmousseaux, épouse du titulaire, obtiendra, en cas de survie, moitié de la pension fixée par l'art. 1<sup>er</sup>.

« Le droit des enfants sera temporairement réduit de cette moitié, qui leur fera retour au décès de leur mère. »

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

Sur le rapport de M. Rémusat, M. Lavielle, réélu à Pau, est admis. M. le contre-amiral de Hell, élu député à Strasbourg, est également admis.

Ces deux députés prêtent serment.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Beaumont (de la Somme) pour la demande ou reprise de divers projets restés à l'état de rapports.

M. BEAUMONT (de la Somme): Si la chambre a l'intention de reprendre tous les projets qui sont restés à l'état de rapport à la fin de la dernière session, j'en fais la proposition; sinon je laisserai la parole à MM. les rapporteurs.

M. LE PRÉSIDENT: C'est à la chambre à décider si elle entend reprendre une décision générale sur tous les projets ou voter au sujet de chacun d'eux séparément.

La chambre décide qu'il sera voté séparément sur chacun des projets.

M. LE PRÉSIDENT: Je vais alors donner lecture de la nomenclature des projets restés à l'état de rapports, et ceux qui ne donneront lieu à aucune contestation seront repris:

- Projet de loi sur les pensions de retraite. — Repris.
- sur le conseil d'état. — Id.
  - sur la falsification des vins. — Id.
  - sur la police des théâtres. — Id.
  - sur les irrigations. — Id.
  - sur les actions de jouissance des canaux. — Id.
  - sur les douanes des Antilles. — Id.
  - sur le règlement des comptes de l'exercice de 1842. — Id.
  - sur les douanes.

M. TOUSSIN: Je demande à faire une observation. Il me semble qu'il n'y a pas lieu à reprendre, quant à présent, ce projet. Depuis qu'il a été présenté, de nouvelles ordonnances ont été rendues, et elles devront former un projet nouveau.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE: Les nouvelles ordonnances rendues seront apportées à la chambre. Il n'y a donc pas d'inconvénient à ordonner la reprise du projet actuel.

La chambre ordonne la reprise du projet.

La chambre décide ensuite qu'elle reprend les projets de loi: sur les sucres; sur l'instruction secondaire; sur la police des chemins de fer; sur la police du roulage; sur l'achèvement de divers édifices publics (aux rapports de MM. Oger et Arago); sur l'appropriation du palais de la chambre; sur la translation du ministère des affaires étrangères; sur l'établissement d'une nouvelle ligne télégraphique; sur les pêches maritimes; sur l'octroi de La Rochelle; sur la translation des cendres du général Bertrand (proposition de Bricqueville); sur les moyens d'assurer la sincérité du vote électoral (proposition Lacrosse, Leyraud et Gustave de Beaumont); sur la poste aux lettres (proposition de Saint-Priest); sur l'abolition du timbre des feuilles périodiques (proposition Chapuys-Montlaville); sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques; sur le domicile politique.

M. LE PRÉSIDENT: J'ai l'honneur de prévenir la chambre qu'à la prochaine séance je proposerai la mise à l'ordre du jour de deux ou trois projets qui présentent un caractère d'urgence et qui pourront occuper la semaine qui suivra la discussion de l'adresse; deux de ces projets sont relatifs aux comptes de 1842 et à la police des chemins de fer. La mise à l'ordre du jour des autres projets sera réglée ultérieurement.

MM. Leray, Wustemberg et de Mesmay écrivent pour s'excuser de ne pouvoir prendre part aux premiers travaux de la chambre.

La séance publique est levée.

La chambre se retire dans ses bureaux à deux heures.

Un homme en ce moment à Paris, et qui a passé vingt-huit ans

dans le Sénégal, adresse à un journal la note suivante, dont on appréciera l'importance:

On a parlé du comptoir d'Albreda, que la France possède dans la Sénégambie, et des difficultés que les Anglais de Sainte-Marie (Bathurst) suscitent aux navires de guerre qui vont à Albreda, et dont ils exigent un salut en passant devant leur ville; mais on ne parle pas des mille et une vexations qu'ont à subir les navires du commerce de Gorée ou du Sénégal qui vont journellement de l'un de ces points à notre comptoir. Voici un aperçu de ces tribulations:

1<sup>o</sup> Tout navire français se rendant à Albreda est obligé de mouiller en rade de Sainte-Marie, et, quelque pressé que soit le capitaine, il doit rester à l'ancre vingt-quatre heures.

2<sup>o</sup> Il faut toujours payer l'ancre pour cette relâche forcée, ce qui coûte 125 fr. pour un navire de 100 tonneaux seulement.

3<sup>o</sup> Si ce navire a de la poudre et des fusils à bord (marchandises de première nécessité pour le commerce d'Albreda), il faut débarquer ces objets à la poudrière de Sainte-Marie.

4<sup>o</sup> Par ce motif que la poudre et les armes sont indispensables pour notre commerce avec les Mandingues, les Anglais ne nous permettent d'en porter qu'autant que nous en achetons chez un négociant de Sainte-Marie, tandis que les nôtres restent dans leur poudrière jusqu'au moment où le navire fait voile pour retourner à Gorée ou ailleurs.

5<sup>o</sup> Lorsque le navire revient d'Albreda, il est encore obligé de rester vingt-quatre heures en rade de Sainte-Marie pour qu'on remette au capitaine les papiers dont la douane anglaise s'est emparée à l'arrivée.

6<sup>o</sup> Le capitaine, en partant, peut reprendre ses armes et sa poudre, qu'on lui rend moyennant un droit de 7 fr. 50 c. par kilogramme de poudre entreposée.

Voilà quelques unes des mille contrariétés que nous éprouvons dans nos relations entre le Sénégal et Albreda depuis quatre ans environ, sans que les agents de la direction des colonies aient répondu par autre chose que par des promesses aux plaintes continuelles que nous avons portées pour obtenir la liberté de commerce dont nous avons joui de 1816 à 1840, et pour voir notre pavillon respecté comme il devrait l'être par les Anglais.

On parle aujourd'hui d'abandonner aux Anglais notre comptoir d'Albreda contre le droit qu'ils ont de traiter à Portendik à la voile; c'est une honte que je ne veux pas qualifier. Les Anglais ne peuvent rien à Portendik, tandis qu'Albreda est un comptoir d'avenir, puisque les peuples de ce pays préfèrent nos marchandises à celles des Anglais. Si le fait d'une prochaine cession, annoncé récemment par le *Constitutionnel*, est exact, il prouverait une fois de plus que, pour s'épargner la peine de soutenir les intérêts français, on aime mieux tout simplement les sacrifier à l'Angleterre.

Nous lisons dans le *Courrier de Nantes* la lettre suivante à l'occasion de la capture du brick *la Curieuse*. Cette lettre est datée de Gorée, le 5 novembre dernier:

« Le mauvais vouloir des autorités anglaises, nous écrit-on, fait que nous sommes jusqu'à ce jour privés des pièces de la procédure suivie contre *la Curieuse*. Il nous tarde cependant de voir notre gouvernement saisi de cette affaire. En vérité, jamais tribunal n'a lancé condamnation aussi inique; c'est un vol à main armée. Des circonstances vraiment odieuses se rattachent à la vente qui a suivi la condamnation du brick *la Curieuse*. On a vendu tous les effets des matelots; on a sans pitié enlevé au capitaine Leraistre tous ses vêtements; il n'a pu conserver que ce qu'il portait sur lui. Tout a été impitoyablement vendu.

« Le capitaine va être jugé sous peu par la cour d'assises, comme ayant fait la traite des noirs, et, en ce moment même, il n'est libre que sous caution. Il sera sans aucun doute acquitté par la cour d'assises, qui, elle, aura du moins mission de juger d'après sa conviction, et cet acquittement fera naître une singulière anomalie: une amirauté de Gambie aura condamné *la Curieuse* comme équipée pour la traite des noirs, et la cour d'assises, elle, dira que le capitaine n'est point coupable. Nous espérons beaucoup de notre gouvernement; nous ne pouvons pas supposer qu'il reste spectateur impassible d'une injustice aussi criante.

« Ces faits, ajoute le *Courrier de Nantes*, nous les tenons d'une des plus honorables maisons de Gorée. Maintenant, nous le demandons, qu'aurait pu arriver de pire au brick *la Curieuse* s'il avait été saisi en temps de guerre par un pirate, ou si, échoué sur des rives inhospitalières, il avait été capturé par quelques hordes barbares? Sévir contre des matelots qui, dans ce fait de suspicion de traite, n'ont rien à démêler, rien qui les intéresse! Arracher jusqu'aux vêtements à des hommes dont tout le crime est de naviguer sous un chef auquel ils doivent obéir passivement à l'insu de ses projets quels qu'ils soient!

« Peut-on user de plus de barbarie! et cela au dix-neuvième siècle! C'est sous le pavillon anglais que se commettent de tels faits d'inhumanité, sous ce pavillon qui s'intitule, avec une mensongère forfanterie, LE PROTECTEUR DE L'HUMANITÉ! Espérons du moins cette fois que le ministère français se montrera plus soucieux de l'honneur national, que l'exemple du *Marabout* servira les armateurs de *la Curieuse*, et qu'on apportera dans cette affaire plus de fermeté et moins de lenteur. »

On lit dans le *Patriote des Alpes*:

« Une pétition demandant la liberté de l'enseignement en faveur des jésuites circule dans nos campagnes, où les curés la font colporter par les gens à leur dévotion.

« Dans une commune très rapprochée de Grenoble, le curé a chargé de cette mission une institutrice attachée à un établissement industriel, et il lui a été recommandé de faire signer la pétition par tous les enfants qui lui ont été confiés, sans la faire connaître à leurs parents.

« — Et pourquoi ne faut-il pas la faire lire et signer aux parents? demandait l'institutrice. — Parce qu'il faudrait expliquer à chacun d'eux ce que c'est, et ce serait trop long. — Et si les enfants demandent pourquoi on les fait signer, que leur dirai-je? — Que c'est pour faire voir leur écriture.

« Donc, les enfants qui savent écrire ont signé, les jeunes filles surtout, qui avaient la recommandation expresse de ne mettre que leurs noms de famille sans prénoms.

« De pareilles signatures, obtenues par d'aussi honnêtes moyens, ne seront-elles pas d'un bien grand poids? Et n'est-ce pas chose abominable que cette intrusion du jésuitisme compromettant par d'aussi sales manœuvres le caractère de prêtre et le sentiment religieux! »

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

### Chronique.

M. Lefebvre, commissaire de police de l'arrondissement du quai Villeroy, nous prie d'annoncer que le 6 courant, à sept heures du soir, il a trouvé, sur le quai Saint-Vincent, une paire de lunettes en argent renfermée dans un étui. La personne qui a perdu cet objet peut le réclamer chez M. Lefebvre, rue Stella, n° 3.

— Des propriétaires se plaignent de ce que des individus munis d'échelles et parcourant les rues pendant la nuit dégradent les murailles en arrachant les affiches qui y sont collées. Nous sommes

étonnés de ce que la police ne veille pas avec plus de soin à la conservation de la propriété.

— Notre ville est exploitée en ce moment par quelques mendiants d'une nouvelle espèce, et que nous croyons devoir signaler à la vigilance de la police en même temps qu'à la prudence de nos concitoyens.

La première variété de ces mendiants, qui ne sont peut-être qu'un seul et même individu prenant successivement des formes diverses, consiste en un monsieur bien mis, bien cravaté et bien ganté, qui choisit ordinairement pour sa visite le moment où la maîtresse de la maison est seule. Il entre hardiment, en habitué du logis, et se fait introduire jusque dans le salon. Là, sur les interpellations qu'on lui adresse, il déclare qu'il lui faut 10 francs; on s'étonne, et, pour se débarrasser de cet hôte suspect, on lui offre 20 sous. Il se récrie contre l'indignité d'une telle offre faite à un homme tel que lui, et finit par se rabattre à cinq francs; enfin, sur la menace qu'on lui fait de le faire jeter à la porte par les domestiques, il se résigne à accepter les 20 sous.

Un autre individu, ou le même, sous un prétexte différent, se présente chez un locataire pour toucher le montant de son loyer arriéré. Il sait que le propriétaire de la maison est mort depuis peu, et il se donne comme le représentant de ses héritiers. Sur le refus qui lui est énergiquement notifié de payer à un individu inconnu et dépourvu de titres, il finit par se retirer.

D'autres fois, c'est un prétendu sourd-muet, porteur d'une pancarte qu'il montre aux gens de la maison, et qui atteste son infirmité et sa pénurie. Pensant que la maîtresse de la maison est seule avec sa domestique, il veut pénétrer plus avant que la porte. Vigoureusement repoussé par la dernière, il se retire en vomissant des imprécations et des menaces qui annoncent que la colère lui a délié la langue et l'a guéri radicalement au moins de son mutisme.

Avis à tous ceux qui recevraient de telles visites.

— Le convoi funèbre d'un homme marié à une femme protestante a eu lieu ces jours derniers avec pompe à l'église catholique. On dit qu'un enfant issu de ce mariage ayant reçu le baptême catholique sans le consentement de la mère, il doit en résulter une action judiciaire.

— Depuis que le pont Nemours est commencé, on a supprimé les verrières à gaz qui étaient placées sur le parapet du côté nord du pont du Change. Cette suppression a été rendue nécessaire par les travaux exécutés en amont; mais il est à regretter qu'on n'ait pas remplacé les candélabres supprimés par d'autres placés sur le parapet opposé.

Il résulte de cette omission que le pont du Change, si long, si étroit et si fréquenté, n'est éclairé, pendant les nuits d'hiver que le brouillard rend plus obscures encore, que par un seul bec de gaz, ce qui est tout-à-fait insuffisant pour l'intérêt de la circulation et de la sûreté publique. Nous soumettons cette observation à la sollicitude de l'administration municipale qui en tiendra sans doute le compte que de droit.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille:

« Un événement bien douloureux est arrivé au port de Bouc ces jours derniers. Trois jeunes gens, employés dans une maison de commerce de notre ville, s'y étaient rendus pour une affaire qu'ils avaient à traiter avec un capitaine napolitain dont le bâtiment mouillait dans ce port. Ce dernier les reçut à son bord, et, après le dîner, ils se mirent en devoir de retourner à terre. L'un d'eux, qui avait fait le voyage avec la pensée de chasser, portait son fusil chargé, mais non armé; il le fit descendre dans le canot, tandis que le capitaine se penchait sur l'échelle pour recevoir les adieux des voyageurs; au même moment la personne qui recevait le fusil tombe, l'arme frappe contre le bateau, le choc détermine l'explosion, et le capitaine reçoit dans le cou toute la charge.

« Il est facile de se faire une idée de la stupeur que produisit cet événement inattendu; le médecin du chebec *le Chamois* vint à l'instant passer le blessé, et déclara que le fusil qui avait causé ce funeste accident avait dû être chargé à balle. Cette affirmation du docteur, qui contrastait avec l'assurance que le propriétaire du fusil donnait de n'avoir mis que du petit plomb dans son arme, porta l'autorité locale à s'emparer de ces trois jeunes gens, auxquels on prêtait, bien à tort sans doute, de sinistres intentions. Ils furent mis en prison aux Martigues; mais un docteur de cette dernière ville les a heureusement et complètement justifiés en retirant de la blessure du capitaine un morceau de linges qui contenait quelques grains de plomb. La victime de ce malheureux accident a survécu jusqu'ici à cette grave blessure; on a l'espoir de sauver ses jours. »

— Des méfaits commis ou tentés avec les circonstances les plus audacieuses et les plus graves continuent à désoler nos contrées.

Le 30 du mois dernier, la nommée Suzette Mulétier, servante de M. Garnier, propriétaire en la commune de Crest (Drôme), se trouvant seule dans la maison de ce dernier à sept heures du soir, a été subitement assaillie par deux individus la figure barbouillée de noir, qui, après lui avoir impérieusement demandé à boire et à manger, ont tenté d'enfoncer la porte de la chambre de son maître à l'aide d'une barre de fer. Ayant voulu leur opposer de la résistance, elle en a reçu un violent coup de barre qui l'a terrassée et lui a fait jaillir le sang par le nez et la bouche. Les malfaiteurs lui ont ensuite foulé les reins et le ventre. Un voisin, étant accouru aux cris Au secours! que poussait cette malheureuse, se mettait en mesure de faire usage de son fusil; mais le coup a raté sur les deux inconnus qui ont pris la fuite. Tout ce qu'on a pu distinguer, c'est qu'ils paraissaient âgés l'un et l'autre d'environ trente ans. Le plus grand était coiffé d'un chapeau blanc rabattu sur les yeux, et l'autre d'un bonnet en coton rayé.

La gendarmerie, qui s'était transportée sur les lieux, a été informée dans le même moment que des voleurs avaient aussi enfoncé la porte de deux bâtiments situés à peu de distance de là, où quinze bouteilles de vin avaient été enlevées dans l'un et deux bèches et une pioche dans l'autre.

Des recherches pour découvrir les coupables n'ont encore donné aucun résultat. (Courrier de la Drôme.)

— La société de prévoyance établie entre les jardiniers de la ville de Bourg poursuit avec succès son œuvre bienfaisante. En 1844, quinze malades ont eu part aux secours et ont reçu 558 fr. pour 374 journées de maladie; les frais funéraires pour deux sociétaires et une femme de jardinier ont monté à 159 fr., la célébration de la Saint-Fiacre à 42 fr. 75 c. Voilà les principales charges de cette association qui a porté dans seize familles un secours bien utile.

Les dépenses, avec quelques menus frais, se sont élevées à 801 fr. 30 c., et la recette à 787 fr. La cotisation des journaliers y figura pour 520 fr. 75 c., celle de vingt sociétaires honoraires pour 266 fr. 50 c. On voit combien l'appui de ces personnes bienveillantes a été précieux à l'association. Sans ce concours, elle aurait éprouvé une énorme déficite; grâce à lui, l'association, malgré les charges de cette année, possède encore un fonds assez considérable pour assurer sa durée, 2,453 fr. 85 c. qui sont déposés à la caisse d'épargne.

— On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or* :  
 « Le curé de Culètre et sa domestique ont été assassinés, il y a quelques jours, à coups de hache. Tous deux ont été trouvés morts dans la maison curiale.  
 » Ce qu'il y a d'étrange dans cet horrible événement, c'est que, il y a quelques années, une tentative d'assassinat avait été dirigée contre le même curé, et qu'une hache avait été l'instrument du crime.  
 » Les détails nous manquent. On dit qu'un individu arrêté après

le double meurtre a été relâché après avoir établi un alibi.

**Spectacles du 11 janvier.**  
**CÉLESTINS.** — Les Demoiselles de Saint-Cyr. — 1845 et 1949.  
 — Un Enfautillage.

Le gérant responsable, B. MURAT.

MM. C. et A. Drevet, associés sous la raison de commerce

**Drevet cousins**, demeurant rue d'Enghien, 27, à Paris, prient MM. les commissionnaires et fabricants en soieries de Lyon de ne pas les confondre avec M. Joseph Drevet, qui demeure faubourg Poissonnière, n° 40, à Paris.

**SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.**  
 Dimanche 12 et lundi 13 janvier, représentation extraordinaire par MM. Klischnig et Macallister.  
 S'adresser, pour la location des stalles, au théâtre même.

Etude de M<sup>e</sup> Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE.**

Suivant convention du cinq janvier 1845, le sieur Jean-Louis Corday, propriétaire, demeurant à Sainte-Foy, a acquis du sieur Joseph-François Guillaudon, boulanger, demeurant à Lyon, rue Casati, le fonds de boulangerie que ledit sieur Guillaudon exploitait à Lyon, rue Casati, 7.  
 Le prix a été stipulé payable au 1<sup>er</sup> mars 1845 entre les mains des créanciers du sieur Guillaudon.

Le présent avis est donné à tous les intéressés pour qu'ils aient à se faire connaître avant l'époque fixée pour le paiement, à défaut de quoi le prix serait payé entre les mains du sieur Guillaudon. (5631)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> THIAFFAIT, NOTAIRE, Place de la Préfecture, n° 7.

**AVIS.**

Le jeudi 16 janvier 1845, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire, à l'heure de midi précis, à l'adjudication, savoir :

- 1° D'une maison située quai Fulchiron, 20, et rue des Prêtres, n° 41, sur la mise à prix de. . . . . 20,000 f.
  - 2° D'une autre maison, située rue Tholozan, sur la derrière de celle portant le n° 14, sur la mise à prix de. . . . . 16,000
  - 3° Et d'une maison et bâtiment sur la derrière, avec un jardin clos de murs, le tout situé à la Guilloitière, allée du Sacré-Coeur, sur la mise à prix de. . . . . 16,000
- S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire. (9768)

Etude de M<sup>e</sup> Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

**A PLACER SUR BONNE HYPOTHÈQUE.**

**5,000 f. en rentes viagères, à 9 0/0, sur une tête de soixante ans.**  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay, notaire. (9635)

**A VENDRE.**

**UN FONDS DE CHAPELLERIE,**

Passage de l'Hotel-Dieu, 49.

S'y adresser. (2689)

**A vendre pour cause de départ ET A BON MARCHÉ.**

**JOLI FONDS DE CAFÉ,**

Situé dans un bon quartier.

Ce fonds possède une bonne clientèle. Location, 900 fr. ; bail, 16 ans.  
 S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, chargé de la vente d'un grand nombre de propriétés et fonds de commerce. (1532)

**A VENDRE.**

**3 OU 4 BELLES VACHES BERNOISES**

prêtes à mettre bas, et d'autres au lait et pleines.

**Un grand jardin à louer.**

S'adresser à la Laiterie Suisse, avenue de Créqui, derrière le Colisée, aux Brotteaux. (1548)

**A céder pour cause de décès.**

**UN FONDS TRÈS-ANCIEN ET AVANTAGEUSEMENT CONNU de couvre-pieds piqués, couvertures, rouennerie, bonneterie, mouchoirs de poche et autres articles.**  
 S'y adresser, à M. Farge, place de la Miséricorde, n. 2, à Lyon. (2695)

**AVIS.** — Un industriel de cette ville, qui depuis longues années travaillait à une importante découverte dans la partie qu'il professe, vient enfin d'atteindre son but. Pour arriver à un incontestable résultat que promet le nouveau procédé, il désirerait trouver un bailleur de fonds ou un associé pouvant faire une somme de 40,000 f. Il va soumettre incessamment au ministre du commerce sa demande d'un brevet justement mérité.  
 S'adresser à M. Gras, rue Romarin, n° 3. (1547)

**AVIS.**

L'inventeur d'un procédé de teinture en noir sur fil et coton désirerait trouver une personne qui voudrait exploiter ce genre d'industrie. L'inventeur travaillerait pour le compte de cette personne moyennant un salaire convenu entre eux. Il pourrait aussi teindre en couleur de chair et nankin à toute épreuve.  
 S'adresser à M. Renof, cabaretier, rue des Deux-Maisons, n. 1. (1550)

**CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON.**

**AVIS**

**A MM. les Souscripteurs et Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Marseille à Avignon.**

Les administrateurs du chemin de fer de Marseille à Avignon ont déposé entre les mains de M. le ministre des travaux publics une soumission pour l'exécution et l'exploitation de la ligne de Lyon à Avignon.

Dans la pensée que cette ligne devait être considérée comme intimement liée à celle de Marseille à Avignon, à raison de l'influence avantageuse que les deux chemins doivent exercer réciproquement l'un sur l'autre, les souscripteurs fondateurs ont décidé que le capital de la nouvelle société devait être concentré, autant qu'il serait possible, soit dans les mains des souscripteurs qui ont constitué la compagnie de Marseille à Avignon, soit dans celles des actionnaires actuels de la société.

En conséquence, le capital de la société projetée pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Lyon à Avignon est provisoirement fixé à 80 millions de francs, divisés en 160,000 actions de 500 fr.

Ces actions seraient attribuées :

1° Jusqu'à concurrence de deux actions pour une aux souscripteurs de l'acte de société en date du 28 août 1843, notaire Cahouet, à Paris, portant constitution de la compagnie du chemin de Marseille à Avignon;

2° Jusqu'à concurrence de deux actions pour une aux actionnaires actuels de la même société.

Ceux des souscripteurs primitifs qui n'ont point aliéné leurs actions cumuleraient les droits qui résulteraient pour eux de leur double qualité de souscripteurs et d'actionnaires, et recevraient, par conséquent, quatre actions pour une.

Les souscripteurs et actionnaires de la société du chemin de fer de Marseille à Avignon qui désireront user de la faculté qui leur est attribuée, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, de souscrire dans la société projetée, devront, soit par eux, soit par leurs procureurs fondés, fournir leurs souscriptions sur les listes déposées à cet effet :

- A Marseille, au siège de la société, rue Montgrand, 27;
- A Paris, au bureau du comité de Paris, rue Neuve-Vivienne, 53;
- A Lyon, au bureau du comité de Lyon, port Saint-Clair.

Les souscriptions ne seront reçues

que jusqu'au 20 janvier courant.

Par le seul effet de la souscription, les membres composant le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon recevront mandat de traiter avec l'Etat de la soumission du chemin de Lyon à Avignon et de constituer définitivement la société; tous pouvoirs à cet effet étant donnés à ce conseil ou à ses délégués.

Ce conseil aura également mandat et pouvoir de réduire, le cas échéant, les souscriptions recueillies, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus. Toutefois, ces réductions ne pourront être faites que dans une proportion égale pour tous les souscripteurs, sans préférence pour aucun d'eux.

Chaque souscripteur de la nouvelle société devra verser dans les caisses du chemin de fer de Marseille à Avignon, en garantie de sa demande, un vingtième de sa souscription, dont il lui sera délivré récépissé.

Afin d'éviter les doubles emplois, les propriétaires d'actions, soit nominatives, soit au porteur, du chemin de fer de Marseille à Avignon, qui useront, en cette qualité, de la faculté de souscrire à la société projetée, devront présenter leurs titres, soit au siège de l'administration, à Marseille, soit aux bureaux des comités de Lyon et de Paris. Ces titres seront, lors de cette présentation, revêtus d'une griffe indiquant que le propriétaire a usé du droit à lui attribué de souscrire pour le chemin de Lyon à Avignon. Le propriétaire d'actions qui n'aura pas rempli cette formalité au 20 janvier courant sera déchu de son droit à cette souscription, et les demandes qu'il pourrait adresser à cet effet seront considérées comme non avenues.

Dans la quinzaine du jour où serait intervenu le traité définitif entre la compagnie et l'Etat, MM. les actionnaires souscripteurs seront informés du nombre d'actions qui leur seront attribuées, et pour lesquelles ils restent définitivement intéressés dans la société du chemin de Lyon à Avignon.

La société sera alors constituée en compagnie anonyme, aux clauses et conditions qui seront arrêtées par les mandataires ci-dessus désignés et approuvées par l'administration supérieure.

Cet acte de société n'attribuera aucune part privilégiée sur les produits du chemin, ni aux fondateurs, ni aux administrateurs. (2612)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,**

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.		
8 fr. 40c.	pour cent	à 55 ans.
9	—	à 60
10	68	à 65
12	—	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.



(7604)

**PAR BREVET D'INVENTION**

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxions blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)

**AVIS.**

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire semestrielle aura lieu dans les bureaux de la Société, quai Saint-Antoine, n° 36, le 25 courant, à onze heures du matin.

NOTA. — Les Actionnaires propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir et se faire représenter par l'un d'eux réunissant dix actions au moins par leur concours. (7742)

**AVIS.**

Une Demoiselle anglaise pouvant enseigner parfaitement sa langue et le piano désirerait entrer dans une bonne famille comme institutrice d'une ou deux jeunes personnes.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Berrod, née Lavanchy, cours Bourbon, 10, aux Brotteaux. (Ecrire franco.) (1549)

**M. CHAMBARD, dentiste,**

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les ENBAUMER après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

**AVIS.**

L'agence générale de la compagnie d'assurances contre l'incendie L'URBAINE, quai de Retz, 51, qui était sous la direction de M. CARRET, se trouve maintenant place Saint-Jean, 8, sous celle de M. DU PUY.

La loyauté que cette honorable compagnie apporte dans ses opérations et la garantie complète qu'elle offre à ses assurés continueront certainement à lui valoir la confiance publique. (1470)

**A VENDRE, En totalité ou en deux lots séparés, IMMEUBLES**

Situés à Saint-Clair, près la Tour-du-Pin (Isère).

Le premier lot se compose de vastes bâtiments ayant servi à une fabrique de sucre, composés d'un rez-de-chaussée ayant à chacune de ses extrémités un pavillon composé de rez-de-chaussée, premier et second étages, avec greniers, pouvant être employés, soit à une filature et tissage de coton, soit à une filature, tissage de soie et moulinage, ainsi qu'à une fabrique de papier, avec terres et prés y attenant, d'une superficie d'environ 88 ares 15 centiares, avec prise d'eau sur un canal intarissable.

Le deuxième lot se compose d'un petit triangle de terre, d'un verger et jardin, d'une grange ayant une cour en avant, et d'une maison d'habitation, avec un moulin mu par la rivière du canal, le tout de la contenance d'environ 19 ares 19 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Hippolyte Lhoste, rentier, demeurant à l'hôtel de Provence, qui représentera le plan détaillé des lieux; à la Tour-du-Pin, à M<sup>e</sup> Lhoste, notaire, et à Cessieu, à M. Guigüe, propriétaire, et M. Ours, négociant. (5796)

**Avis à MM. les négociants et fabricants POUR ÉVITER LE TIRAGE DE SOIE.**

Le sieur ASE, plieur, rue du Chapeau-Rouge, 6, à la Croix-Rousse.

Se charge de réparer les pièces avariées pour cause de chape, dévergeage, erreur d'ourdissage et défaut de teinture. (1531)

**AVIS.**

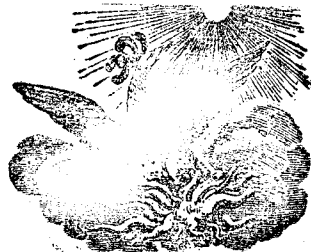
On demande un jeune homme connaissant le lavis.  
 S'adresser à M. Louvier, orfèvre, quai Saint-Antoine. (1545)

**A louer actuellement.**

**APPARTEMENT DE 4 PIÈCES** nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise.  
 S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

**AVIS.**

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOUTGEOT, rue Luizerne, n° 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2680)



**LE PHÉNIX, Compagnie d'Assurances sur LA VIE,**

Autorisée par Ordonnance du Roi du 9 juin 1844.

Fonds social: 4 millions de francs.

Cette garantie est entièrement distincte de celle de dix-sept millions de la Compagnie française du Phénix contre l'incendie, avec laquelle il n'existe aucune solidarité.

**Assurances en cas de mort, en cas de vie, et rentes viagères.**

La Compagnie accorde à ses assurés, pour la vie entière une part de 50 pour 100 dans les bénéfices.

Directeurs: à Lyon, MM. Guynemer et E. Bourcier, quai de Retz, 57, bureaux d'assurances contre l'incendie. (8064)

**SIROP PECTORAL DE MACORS,**

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 5 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9094)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaiterie, 19.